

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

## Délibération n°48/2021 du Conseil communautaire Séance du 12 avril 2021

\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 6 avril 2021 Nombre de délégués en exercice : 73 Nombre de délégués présents : 66 Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7 Nombre de délégués absents : 0

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à quatorze heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents: Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Philippe BERTHOMIEU, Christian BAUME, Pascale BORDES, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Hervé CLEMENT, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean-Marc LAURENS, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE

<u>Absents ayant donné procuration</u>: Sandrine ANGLEZAN à Justine ROUQUAIROL, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Christine MUCCIO à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE,

<u>Absents excusés mais ne prenant pas part au vote :</u> Gilles CANTAL, Gilles GUILLAUD, Pierre JUANCHICH, au titre de la délégation spéciale pour la commune de Saint-Laurent des Arbres.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART



## AR PREFECTURE

030-200034692-20210412-DELIB48\_2021-DE

Recu le 22/04/2021

## Objet : Vente d'un terrain sur la Zone d'Activités René Dumont à Saint Alexandre.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi « NOTRe »),

Vu la délibération n°176/ 2013 du 14 octobre 2014 du conseil de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Vu la délibération n°106/2016 du 12 décembre 2016 du conseil de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que la zone d'activité de René Dumont, située sur la commune de Saint Alexandre, fait partie de l'inventaire des zones d'activités économiques établit par la collectivité,

Considérant la sollicitation auprès de France domaines, service de la direction générale des finances publiques, en date du 05 novembre 2020, qui a rendu un avis favorable le 1<sup>er</sup> février 2021,

Considérant que dans le cadre de la commercialisation des parcelles de la zone d'activité de Saint Alexandre, la SCI les 4M s'est porté acquéreur de la parcelle D1714, d'une contenance de 1 210 m², pour un montant de 38 880 euros toutes taxes comprises, Considérant que cette question a été présentée à la Commission Développement économique du 23 mars 2021,

## Le conseil communautaire décide, à l'unanimité;

- d'autoriser le Président à procéder à la vente de la parcelle D1714, d'une contenance de 1 210 m<sup>2</sup>
  - Soit 35 090 € hors taxe sur valeur ajoutée (trente-cinq mille quatre-vingt-dix) euros et 38 880 euros (trente-huit mille huit cent quatre-vingt euros) en prix principal incluant la taxe sur valeur ajoutée.
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2021.

Le Président <u>Jean Christian REY</u>

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique en Préfecture et publié le

2 1 AVR. 2021



Délibération n 46.2021 du 12 avril 2021, page 2